

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Rosie MARTEL, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN

PROCURATION(S) : Jean-Yves COTARD donne pouvoir à Norbert SAULNIER

ABSENT(S) : Fabienne HEMERY (excusée), Karine CHEVALIER (excusée), Aurélie SAULNIER (excusée), Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Rosie MARTEL

2024.03.003 CCAS – Affectation des résultats 2023

Il est proposé au Conseil d'administration du C.C.A.S. l'affectation des résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT	72 220,74 €
Dépenses engagées non mandatées*	13 338,62 €
Recettes engagées non réalisées*	0,00 €
CAPACITE DE FINANCEMENT	58 882,12 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	8 549,62 €
Virement au 1068 (Affectation du résultat) - EXERCICE 2024	0 €

* également appelées crédits reportés ou restes à réaliser

Il convient que l'assemblée se prononce sur l'affectation des résultats du budget CCAS. Les déficits doivent être repris dans les budgets de l'année 2024 en dépenses. Les excédents de fonctionnement peuvent être repris en recettes de fonctionnement et/ou d'investissement du budget de l'année 2024. Les excédents d'investissement doivent être repris en recettes d'investissement du budget de l'année 2024.

Il est proposé de conserver l'excédent de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Vu le CGCT,

Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de conserver l'excédent de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Mis en ligne le
04/04/2024
Le Président

